88. fraude à la titrisation

La fraude à la titrisation illégale et illégale

Par Anna Von Reitz

Informations fournies à S.E. Le cardinal Mamberti et la Cour de chancellerie du Vatican concernant notre réclamation du 6 mars 2005, 19 janvier 2023 en seq:

L'un des principaux moyens utilisés pour dériver l'enrichissement injuste de tous les stratagèmes de fraude décrits ci-dessus a été la titrisation.

Les biens immobiliers saisis via les processus de faux enregistrement ont été «tirés» et utilisés comme dettes de garantie accumulées par les mêmes sociétés municipales criminelles opérant dans le district de Columbia et leurs franchises territoriales opérant en tant qu'États territoriaux des États et comtés territoriaux, tous qui ont été incorporés dans l'appareil de la Couronne britannique.

Illégalement et illégalement, les corps des Américains vivants ont été déformés comme "cargaison" du faux Territoire britannique américain. Des «navires» de citoyens créés pour eux à leur insu ou sans leur consentement.

Il en résulte un asservissement et une obéissance forcée sous la force et la couleur du droit. Il en résulte également une fraude devant les tribunaux.

Il est manifestement et absolument illégal et illégal de titriser la chair d'un homme vivant en tant qu'actif dans le commerce ou le commerce (esclavage) et il est également illégal et illégal de forcer son travail (péonage) depuis 1926; les brigands responsables de la situation actuelle espèrent éviter et échapper à ces faits en dénaturant les victimes en tant que sociétés, pas des hommes vivants --- tout en exécutant des jugements judiciaires contre ces sociétés comme s'ils appliquaient aux hommes vivants le nom de ces sociétés.

La justification semble être qu'il n'est pas illégal ou illégal d'asservir une société --- d'ailleurs, il n'est pas illégal ou illégal de tuer, voler, violer ou autrement dépouiller, frauder ou mutiler une société - et donc en étiquetant une société avec le nom d'un homme vivant, les auteurs responsables de ce régime ont réussi à s'excuser eux-mêmes et leurs tribunaux en dénaturant les victimes en tant que sociétés.

Une partie de leur programme a consisté à saisir des maisons, des terres et des entreprises américaines, à redéfinir ces actifs immobiliers privés en tant qu'actifs de fiducie de société, puis à

rembourser les dettes que les Usurpers ont accumulées en tant qu'hypothèques dues sur les biens de fiducie.

Tout acheteur potentiel doit rembourser l'hypothèque due sur la propriété de la fiducie en tant que locataire, et une fois l'hypothèque remboursée, la victime peut conclure un "futur contrat d'achat de bail" --- et recommencer tout le processus en tant que Leasor, au lieu d'un locataire, de la même propriété de fiducie.

Cela évite le fait qu'il n'y ait pas de "fiducie" valide établie sur les propriétés foncières américaines, seul un intérêt de confiance "présumé" étant affirmé par le monarque britannique sur la base du faux processus d'enregistrement des naissances et de l'hypothèse que tous ces Américains purs et durs sont des États-Unis territoriaux britanniques. Citoyens et sujets du roi.

La «future clause d'achat de bail» admet qu'il n'y a pas de vente de biens impliqués dans une transaction hypothécaire dans ce pays. La banque loue le bien à des locataires qui sont tenus de payer la dette du gouvernement bidon sur l'actif de la maison qui reste dans leur "State Trust" tout aussi bidon et injustifiable".

Si, après trente ans, la victime, qui est la seule à signer l'hypothèque, rembourse tout l'argent prétendument dû à lui-même (représenté par le State Trust que les auteurs nous ont mis en place "et gèrent" pour nous ") et paie l'hypothèque due par les auteurs et déposée contre les actifs du State Trust, tout ce qu'il peut obtenir est un contrat de location, parce que le State Trust n'est pas réellement propriétaire de la propriété.

Nous répétons qu'il n'y a pas de vente ou de transfert réel d'intérêts immobiliers dans une transaction hypothécaire dans ce pays, en Grande-Bretagne ou ailleurs que nous avons examinée. Les gens sont amenés à croire qu'ils achètent une maison ou une entreprise ou un autre actif, alors qu'en fait ils sont embobinés pour rembourser les dettes dues par de fausses fiducies de propriété étrangère et vivent en tant que locataires non garantis dans leur propre maison - et à la fin de la journée, ils ne sont encore que présumés louer la propriété de la fiducie.

Nous souhaitons que tous ces régimes hypothécaires soient renversés et que quiconque n'est pas sciemment, volontairement et factuellement un territoire britannique américain. Citoyen, à libérer de tout accord hypothécaire et à ce que ses subventions foncières, brevets et sondages soient remis à sa propriété directe et permanente, ainsi que toute participation dans tout "titre" étranger attaché au bien en question.

Nous souhaitons que tous les propriétaires réels des biens immobiliers soient entièrement restaurés et que des bons plans de vente leur soient délivrés, montrant que leurs terres ne sont soumises à aucune fiducie royale ou à un régime de titres immobiliers, et ne sont soumis à aucun régime de zonage municipal , et est en fait leur terre et une partie de leur État de l'Union.

Nous souhaitons que ces fiducies d'État étrangères soient dissoutes et que les biens immobiliers soient libérés et restitués aux soins et à la détention des propriétaires réels, sans charges ni dettes.

Autrement dit, tous ces futurs achats de location doivent être effectués en tant que bons de vente. Toutes les hypothèques qui ont été créées sur la base de fausses présomptions de citoyenneté municipale doivent être annulées et les propriétaires américains actuels tenus inoffensifs.

La fraude à la titrisation ne se termine cependant pas par la titrisation d'un billet à ordre et la fausse présomption selon laquelle la victime doit une hypothèque et la fausse présomption également que le crédit accordé par la banque n'est pas dû à la victime de cette arnaque.

Une autre dimension entière du régime de titrisation implique le regroupement des hypothèques garanties par des billets à ordre --- toutes obtenues dans des conditions de tromperie et de non-divulgation --- et la vente de ces prêts hypothécaires groupés aux investisseurs en tant qu'investissements "dérivés" distincts.

Veuillez consulter la lettre ci-jointe d'une Australian Mortgage Servicing Company qui divulgue la fraude et admet comment ces informations sont délibérément cachées aux futurs locataires présumés qui paient des hypothèques et même au personnel de la banque.

C'est une honte horrible pour les gouvernements, les directeurs, les politiciens, les militaires, les PDG des entreprises, et en particulier les banques, que ce type de crime ait été autorisé à sévir pendant des décennies sans être reconnu, poursuivi et arrêté.

Nous présentons également un synopsis de l'affaire First National Bank of Montgomery v Jerome Daly, qui a fourni une décision permanente à tous les Américains confrontés à ces présomptions et pratiques juridiques frauduleuses et les fausses déclarations commerciales qui en résultent et pratiquées contre eux par les sociétés municipales hébergées dans le district de Columbia et leurs franchises commerciales:

RE: Première Banque nationale de Montgomery contre Jérôme Daly

DANS LA COUR DE JUSTICE

ÉTAT DE MINNESOTA

COMTÉ DE SCOTT

CONTRÔLE DE LA RIVIÈRE DE CRÉDIT

JUSTICE MARTIN V. MAHONEY

Première Banque nationale de Montgomery,
Demandeur
vs

Jérôme Daly,
Défendeur

JUGEMENT ET DÉCRET

L'action susmentionnée a été portée devant la Cour et un jury de 12 personnes le 7 décembre 1968 à 10 h 00. Le demandeur est apparu par son président Lawrence V. Morgan et était représenté par son conseil, R. Mellby. Le défendeur est apparu en son propre nom.

Un jury de contesmen a été appelé, impanelé et assermenté pour juger les problèmes de l'affaire. Lawrence V. Morgan était le seul témoin appelé au demandeur et l'accusé a témoigné comme le seul témoin en son nom.

Le demandeur a introduit cette action en common law pour le rétablissement de la possession du lot 19 Fairview Beach, comté de Scott, Minn. Le demandeur a revendiqué le titre du bien immobilier en question par forclusion d'une note et d'un acte hypothécaire daté du 8 mai 1964 qui, selon le demandeur, était en défaut au moment où la procédure de forclusion a été ouverte.

Le défendeur est apparu et a répondu que le demandeur avait créé l'argent et le crédit sur ses propres livres par inscription en tenue de livres comme contrepartie pour la note et l'hypothèque du 8 mai 1964 et l'échec présumé de la contrepartie de l'acte d'hypothèque et a allégué que la vente du shérif avait passé aucun titre au demandeur.

Les questions jugées par le jury étaient de savoir s'il y avait une considération légale et si le défendeur avait renoncé à son droit de se plaindre de la contrepartie payée sur la note depuis près de 3 ans.

M. Morgan a admis que tout l'argent ou le crédit qui était utilisé comme contrepartie avait été créé dans leurs livres, qu'il s'agissait d'une pratique bancaire standard exercée par leur banque en combinaison avec la Federal Reserve Bank de Minneapolis, une autre banque privée, en outre qu'il ne connaissait aucun statut ou loi des États-Unis qui accordait au demandeur le pouvoir de le faire. Le demandeur a en outre affirmé que le défendeur en utilisant le livre du grand livre créait du crédit et en payant sur la note et l'hypothèque avait renoncé à tout droit de se plaindre de l'examen et que le défendeur était empêché de le faire.

À 12 h 15, le 7 décembre 1968, le jury a rendu un verdict unanime pour le défendeur.

Maintenant donc, en vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Déclaration d'indépendance, l'Ordonnance du Nord-Ouest de 1787, la Constitution des États-Unis et la Constitution et les lois de l'État du Minnesota non incompatibles avec cela ;

IL EST PRÉSENT ORDONNÉ, AJOUTÉ ET DÉCRETÉ:
1.Que le demandeur n'a pas le droit de récupérer la possession du lot 19, Fairview Beach, comté de Scott, Minnesota selon son plat déposé au bureau du registre des actes.
2.Que, faute de considération légale, la note et l'hypothèque du 8 mai 1964 sont nulles et non avenues.
3.Que la vente par le shérif des locaux décrits ci-dessus tenue le 26 juin 1967 est nulle et non avenue, sans effet.
4.Que le demandeur n'a aucun titre ou intérêt dans lesdits locaux ou privilège à ce sujet, comme décrit ci-dessus.

5.Que toute disposition de la Constitution du Minnesota et de tout Statut du Minnesota liant la compétence de cette Cour est répugnante à la Constitution des États-Unis et à la Déclaration des droits de la Constitution du Minnesota et est nulle et non avenue et que cette Cour a compétence pour rendre complète Justice en cette cause.
Le mémorandum suivant et tout mémorandum complémentaire déposé et déposé par la présente Cour à l'appui du présent arrêt en font partie par renvoi.
PAR LA COUR

Fait le 9 décembre 1968

Le juge MARTIN V. MAHONEY
Canton de Credit River
Comté de Scott, Minnesota
MÉMORANDUM

Les problèmes dans ce cas étaient simples. Il n'y avait aucun différend matériel sur les faits à résoudre par le jury.

Le demandeur a admis que, en combinaison avec la Federal Reserve Bank de Minneapolis, qui sont à toutes fins pratiques, en raison de leurs activités et pratiques imbriquées, et toutes deux étant des institutions bancaires constituées en vertu des lois des États-Unis, sont dans la loi à traiter comme une seule et même banque, a créé l'intégralité de $ 14 000,00 en argent ou en crédit sur ses propres livres par inscription en tenue de livres. Que c'était la considération utilisée pour appuyer la note datée du 8 mai 1964 et l'hypothèque de la même date. L'argent et le crédit ont vu le jour lorsqu'ils l'ont créé. M. Morgan a admis qu'il n'existait aucun statut juridique américain qui lui donnait le droit de le faire. Une considération légale doit exister et être soumise à l'appui de la note. Voir Ansheuser-Busch Brewing Company c. Emma Mason, 44 Minn. 318, 46 N.W. 558. Le jury a constaté qu'il n'y avait aucune considération et je suis d'accord. Seul Dieu peut créer quelque chose de valeur à partir de rien.

Même si le défendeur pouvait être accusé de renonciation ou d'estoppel en vertu de la loi, ce n'est pas une défense pour le demandeur. La loi laisse les malfaiteurs là où elle les trouve. Voir les articles 50, 51 et 52 de Am Jur 2e "Actions" à la page 584 – "aucune action ne sera engagée pour recouvrer une réclamation sur la base ou de quelque manière que ce soit selon une transaction ou un contrat frauduleux, illégal ou immoral auquel le demandeur était partie."

L'acte du demandeur de créer du crédit n'est pas autorisé par la Constitution et les lois des États-Unis, est inconstitutionnel et non avenu, et n'est pas une considération légale aux yeux de la loi pour soutenir quoi que ce soit ou sur lequel tout droit légal peut être construit.

Rien dans la Constitution des États-Unis ne limite la compétence de cette Cour, qui est l'une des juridictions originales avec droit de jugement par jury garanti. Il s'agit d'une action de common law. Le Minnesota ne peut ni limiter ni porter atteinte au pouvoir de cette Cour de rendre la justice complète entre les parties. Toute disposition de la Constitution et des lois du Minnesota qui tente de le faire est répugnante à la Constitution des États-Unis et non avenue. Aucune question quant à la compétence de cette Cour n'a été soulevée par l'une ou l'autre des parties au procès. Les deux

parties ont eu la liberté totale de soumettre tous les faits au jury, du moins dans la mesure où ils l'entendaient.

Le demandeur n'a déposé aucune plainte selon laquelle le demandeur n'avait pas bénéficié d'un procès équitable. D'après les aveux de M. Morgan, la voie du devoir était directe et claire pour le jury. Leur verdict ne pouvait raisonnablement en être autrement. La justice a été rendue complètement et sans déni, rapidement et sans délai, librement et sans achat, conformément aux lois de cette Cour du 7 décembre 1968.

PAR LA COUR

9 décembre 1968

Le juge Martin V. Mahoney
Canton de Credit River
Comté de Scott, Minnesota.
Remarque: Il n'a jamais été mis en doute qu'une note donnée sur une considération interdite par la loi soit nulle. Il a été déterminé, indépendamment des Actes du Congrès, que naviguer sous la licence d'un ennemi est illégal. L'émission de lettres de crédit sur les livres de ces sociétés privées à des fins privées n'est pas justifiée par la Constitution des États-Unis et est illégale. Voir Craig c. Mo. 4 Peters Reports 912. Cette Cour ne peut emprunter que cette voie qui est tracée par le devoir. M.V.M.

Jerome Daly avait ses propres informations à révéler sur cette affaire, qui établit qu'entre ses propres informations révélées et le fait que le juge Martin V. Mahoney a été assassiné 6 mois après être entré dans la décision Credit River dans les livres de la Cour, pourquoi l'affaire n'a jamais été légalement annulée, et elle ne peut pas l'être non plus.

Comme indiqué précédemment, le juge Mahoney a été assassiné, l'un des nombreux Américains assassinés depuis la prétendue fin de la guerre civile, par des voyous commerciaux mercenaires employés pour brûler les Américains réels, les tendre une embuscade, voler leurs biens, pratiquer des confiscations illégales en utilisant des tribunaux privés et les lois étrangères pour le faire, et s'engager généralement dans toutes sortes de racket commercial sans loi, d'extorsion, et confiscation sous de fausses présomptions légales et couleur du droit.

Cela s'est produit dans le cadre d'un soi-disant «cloaque du secret», mais de nombreux aspects de celui-ci ont été connus au moins en partie par des personnes achetées, intimidées ou chantageées.

Ce qui a commencé en Grande-Bretagne sous la reine Victoria, qui a agi sous l'influence des devins et des "spiritualistes" qui ont prétendu la mettre en contact avec son mari décédé, s'est répandu aux États-Unis, et d'ici dans le monde --- une croissance cancéreuse de mensonges et criminalité promus par des personnes et des sbires trompés du Père de tous les mensonges.

Nous souhaitons que ces crimes et leurs justes recours soient pleinement reconnus et que les

sociétés et les banques responsables soient liquidées, ainsi que les fiducies d'intérêt public et les fiducies de sociétés et toutes les présomptions associées à ces choses, qui ont toutes été secrètement mal appliquées au Grand public de ce pays et bien d'autres.

Délivré par: Anna Maria Riezinger, fiduciaire
États-Unis d'Amérique
En charge de: Box 520994
Big Lake, Alaska 99652

4 juillet 2023

Voir cet article et plus de 4200 autres sur le site Web d'Anna ici: www.annavonreitz.com

Revision #1
Created 2025-02-22 23:32:34 UTC by Bee
Updated 2025-02-22 23:32:34 UTC by Bee